



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0186

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0187

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0188

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Un (1) citoyen fait une intervention. À 19 h 9, la période de questions est terminée.

CA16 13 0189

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICE EXTÉRIEURS AU PARC HÉBERT ET D'ÉQUIPEMENTS DE JEU AU PARC GIUSEPPE - GARIBALDI - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15405.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, d'approuver les critères de sélection contenus dans les grilles d'évaluation et de pondération jointes au sommaire décisionnel numéro 1165910005 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs au parc Hébert et d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi, appel d'offres numéro 16-15405.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165910005

CA16 13 0190

REJET - SOUMISSIONS - INSTALLATION D'UN AUVENT RÉTRACTABLE ET D'UNE LIGNE DE VIE À L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - CONTRAT NUMÉRO 300-152.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De rejeter toutes les soumissions reçues pour l'installation d'un auvent rétractable et d'une ligne de vie à l'aréna Martin-Brodeur, contrat numéro 300-152.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1160391003

CA16 13 0191

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICE EXTÉRIEURS AUX PARCS COUBERTIN, FERLAND, GIUSEPPE-GARIBALDI, HÉBERT ET LUIGI-PIRANDELLO - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14720 - SIMEXCO INC. – 2 366,42 \$.

ATTENDU QUE lors des travaux d'installation des équipements d'exercice extérieurs au parc Coubertin, des conduits qui n'étaient pas identifiés aux plans ont été découverts et qu'il a fallu arrêter les travaux ainsi que relocaliser les équipements.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 2 366,42 \$ à la compagnie SIMEXCO INC., pour la fourniture et l'installation d'équipements d'exercice extérieurs au parc Coubertin, contrat numéro 15-14720.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1163693009

CA16 13 0192

OCTROI DE CONTRAT - MISE AUX NORMES DE LA PATAUGEOIRE PIE -XII - CONTRAT NUMÉRO 300-144 - NORDMEC CONSTRUCTION INC. – 315 507,16 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie NORDMEC CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la pataugeoire Pie-XII, contrat numéro 300-144, au montant total de 315 507,16 \$.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1160391002

CA16 13 0193

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES Baigneurs PIE-XII, PHASE II - CONTRAT NUMÉRO SP-106 - ÉQUATION GROUPE CONSEIL INC. – 70 468,18 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie ÉQUATION GROUPE CONSEIL INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Pie-XII, phase II, contrat numéro SP-106, au montant total de 70 468,18 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1162242003

CA16 13 0194

PERMISSION NUMÉRO 1402 024 345545 D'HYDRO-QUÉBEC, DIVISION TRANSÉNERGIE - UTILISATION D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LA SERVITUDE DE LIGNES ÉLECTRIQUES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC, EN BORDURE DE LA RUE ARTHUR-PÉLOQUIN, ENTRE LA RUE JARRY ET LA RUE JEAN-RIVARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer le formulaire de permission numéro 1402 024 345545 émis par la société Hydro-Québec, division TransÉnergie, pour l'utilisation du terrain situé dans la servitude de lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec, en bordure de la rue Arthur-Péloquin, entre la rue Jarry et la rue Jean-Rivard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1163693007

CA16 13 0195

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1164013007

CA16 13 0196

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 71 701 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2016, EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DE LA ZONE VIAU-ROBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2016, afin d'assurer la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1161602010

CA16 13 0197

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 40 000 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2016 DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE ET DE RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE (FIRM).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 40 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2016 dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) conformément à l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1161602015

CA16 13 0198

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION LOCALE, CONCERTATION SAINT-LÉONARD, EN GUISE DE RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2016-2017 CONFORMÉMENT AU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, en guise de renouvellement du financement pour la période 2016-2017, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1161602007

CA16 13 0199

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 500 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR DES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES EN SÉCURITÉ URBAINE À L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD EN 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 12 500 \$ à Concertation Saint-Léonard pour des interventions préventives en sécurité urbaine à l'arrondissement de Saint-Léonard en 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1161602009

Le 4 juillet 2016

CA16 13 0200

APPROUVER LE RENOUELEMENT - AJOUT AU CONTRAT NUMÉRO 2005-06 RELATIVEMENT À LA GESTION DES OPÉRATIONS DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT - SAISON HIVERNALE 2016-2017 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente pour un ajout au contrat numéro 2005-06 avec la compagnie CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion du stade Hébert pour les 5 mois où celui-ci est couvert, soit pour la période du 15 novembre 2016 au 15 avril 2017.

D'imputer les dépenses et les recettes reliées à ce renouvellement de l'entente pour un ajout au contrat conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1161602014

CA16 13 0201

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512018

CA16 13 0202

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821006



CA16 13 0203

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN - TALON À SAINT-LÉONARD (SDC) À ORGANISER DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES DU 15 AU 21 AOÛT 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser des activités promotionnelles du 15 au 21 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1167202004

CA16 13 0204

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, DU 1ER JUIN 2015 AU 31 MAI 2016 INCLUSIVEMENT, PAR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste des contrats octroyés, du 1er juin 2015 au 31 mai 2016 inclusivement, par l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1160512015

CA16 13 0205

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'approuver la publication du texte dans un journal diffusé dans l'arrondissement plutôt que sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1160512016

CA16 13 0206

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-346 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CASSES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STATIONNEMENTS PRIVÉS ET ASSURER LEUR PÉRENNITÉ; B) FACILITER L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE POUR PERSONNE HANDICAPÉE; C) ASSURER UN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR MINIMAL ET MAXIMAL SUR LES TERRAINS ACCESSIBLES AU PUBLIC DE FAÇON À FACILITER L'ACCÈS ET AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 juin 2016;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 6 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 juin 2016 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-346 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement réservées aux personnes handicapées dans les stationnements privés et assurer leur pérennité; b) faciliter l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personne handicapée; c) assurer un éclairage extérieur minimal et maximal sur les terrains accessibles au public de façon à faciliter l'accès et augmenter le sentiment de sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1164871017

CA16 13 0207

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-345 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT, EN ZONE INDUSTRIELLE, DE CERTAINS BUREAUX RELIÉS À UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À LA MEZZANINE OU AU 2E ÉTAGE D'UN BÂTIMENT; B) UNIFORMISER LES DATES PERMISES D'INSTALLATION DE TOUS LES TYPES D'ABRIS SAISONNIERS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 4 juillet 2016



D'adopter le règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2^e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1164871013

CA16 13 0208

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2205-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2205) AFIN D'EN MODIFIER SA COMPOSITION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 6 juin 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2205-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2205) afin d'en modifier sa composition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1163022013

CA16 13 0209

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5205, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOT NUMÉRO 1 122 394 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 mai 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 4 juillet 2016

D'accepter la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment commercial isolé situé au 5205, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 122 394 du cadastre du Québec, dans la zone C05-01, à la condition de s'assurer de la qualité des nouveaux panneaux de parement métallique corrugué.

La nature des dérogations est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la superficie totale des murs extérieurs, exigé à l'article 6.2.9.1 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 58 %;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur le boulevard Métropolitain, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 58 %;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur la rue Fleuricourt, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 41 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1164871015

CA16 13 0210

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6785, RUE DUMESNIL - LOT NUMÉRO 1 125 637 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial jumelé existant situé au 6785, rue Dumesnil, lot numéro 1 125 637 du cadastre du Québec, dans la zone H01-01.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-01, soit réduite à 2,79 mètres pour le mur latéral nord-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165909014



CA16 13 0211

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6060-62, RUE RINA-LASNIER - LOT NUMÉRO 1 125 157 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 6060-62, rue Rina-Lasnier, lot numéro 1 125 157 du cadastre du Québec, dans la zone H02-24.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H02-24, soit réduite à 2,93 mètres pour le mur latéral sud-ouest du bâtiment existant;
- que la distance minimale de 2 mètres exigée entre une ligne latérale de terrain et un perron, un balcon ou une galerie faisant corps avec le bâtiment et situés au premier étage, prescrite à l'item 9 a) de l'article 6.1.2.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,85 mètre pour le balcon situé dans la cour latérale sud-ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165909015

CA16 13 0212

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5059, RUE MICHEL-DAVID - LOT NUMÉRO 4 874 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5059, rue Michel-David, lot numéro 4 874 471 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature des dérogations est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'item 9 b) de l'article 6.1.2.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,10 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière;

Le 4 juillet 2016

- que la distance minimale de 2 mètres, entre une ligne latérale de terrain et un escalier extérieur donnant accès au premier étage ou au sous-sol, exigée à l'item 15 a) de l'article 6.1.2.1 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 1,79 mètre pour l'escalier extérieur donnant accès au premier étage situé dans la cour arrière côté sud-ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165909016

CA16 13 0213

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5535, RUE D'ALSACE - LOT NUMÉRO 1 332 237 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-07, version révisée du 2 juin 2016, visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5535, rue d'Alsace, lot numéro 1 332 237 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164871016

CA16 13 0214

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5535, BOULEVARD COUTURE - LOT NUMÉRO 1 332 308 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-11 visant l'agrandissement en cour avant d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé sur un terrain d'angle au 5535, boulevard Couture, lot numéro 1 332 308 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1164871019



CA16 13 0215

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8750, RUE BOURGJOLY - LOT NUMÉRO 1 332 085 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-12 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé sur une partie des fondations existantes, situé au 8750, rue Bourgjoly, lot numéro 1 332 085 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1164871020

CA16 13 0216

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9100, RUE PUYSEaux - LOT NUMÉRO 1 332 344 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-13 visant la modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9100, rue Puyseaux, lot numéro 1 332 344 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1164871018

CA16 13 0217

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 8193-99, RUE LOUIS-XIV - LOT NUMÉRO 1 003 441 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-14 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 8193-99, rue Louis-XIV, lot numéro 1 003 441 du cadastre du Québec, dans la zone H05-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1165909017

CA16 13 0218

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - MODIFICATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400-4420, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 5 556 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-036) s'applique;

ATTENDU QUE l'atteinte de l'objectif de 80 logements à l'hectare prescrit à ce règlement est rencontrée en prenant en considération les deux (2) phases du projet;

ATTENDU la résolution numéro CA14 13 0185 adoptée le 2 juin 2014;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 juin 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution numéro CA14 13 0185 et visant à autoriser la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages, implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon.

**SECTION I
TERRITOIRES D'APPLICATION**

1. La résolution numéro CA14 13 0185 s'applique sur les lots numéros 5 556 179 et 5 556 580 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.



2. La présente résolution s'applique au territoire « B », tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

3. Malgré les conditions numéros 6 et 8 de la résolution numéro CA14 13 0185 et malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire « B » visé à l'article 2, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction de dix (10) unités d'habitation détenues en copropriété, de type « maison de ville », de trois (3) étages, implantées en rangée face à la rue Daudet et adjacentes au bâtiment situé aux 4400-4420, rue Jean-Talon, tel qu'illustré à l'annexe B.

À ces fins, il est notamment permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone C04-29 quant aux usages autorisés, à la profondeur du lot et aux marges latérales, de même qu'aux dispositions des articles 5.3.5 d), 5.3.8 a), 6.1, 6.1.2.1 items 4, 22, 24, 25, 27, 27.1, 29, 41 et 47, 6.1.2.2.4, 6.1.2.2.6, 6.1.2.2.7, 6.1.2.2.15, 6.1.7, 6.2.9.1 et 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION III CONDITIONS

4. La partie du terrain située entre le territoire « B » et le bâtiment situé aux 4460-64, rue de Sillery, laquelle est d'une superficie de 10,09 mètres par 27,43 mètres, doit faire l'objet de verdissage et de plantation d'arbres et d'arbustes.
5. Les thermopompes individuelles de chacune des unités d'habitation prévues sur le territoire « B » doivent être situées sur le toit de chacune de ces unités d'habitation.
6. Une demande de permis de construction visant la construction de deux (2) bâtiments comprenant un total de dix (10) unités d'habitation doit être déposée dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
7. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
8. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 20 juillet 2016, à 17 h.

Annexe A

Plan de localisation préparé par Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 juin 2016.

Annexe B

Plan projet d'implantation préparé par Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, en date du 7 juin 2016 et estampillé URBA 13JUN'16 14:04 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1165909013

Le 4 juillet 2016

CA16 13 0219

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 8 JUIN 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1163385003

CA16 13 0220

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 6 JUIN 2016.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 6 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1160512017

CA16 13 0221

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - MAI 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1160539006



CA16 13 0222

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2015 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1163385004

CA16 13 0223

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 19 h 36, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juillet 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 juillet 2016